



Diagnostic d'accessibilité d'école

Points de vigilance

Le plan de déplacements d'école (primaire ou maternelle) repose sur un diagnostic de la mobilité des écoliers et de l'accessibilité des écoles. Cette fiche a pour but d'aider à la réalisation du diagnostic portant sur l'accessibilité en proposant des points de vigilance majeurs pour les différentes collectes d'informations.

1 - Objectifs :

Tandis que le diagnostic de la mobilité apporte des informations sur les pratiques de déplacement des enfants et de leurs parents et détermine des potentiels de report modal, le diagnostic d'accessibilité a pour objet de caractériser les actuelles d'accès à l'école selon les modes.

L'accessibilité se mesure tant par la qualité de desserte de l'école (proximité,

confort, connexion, sécurité...) que par la capacité de stationnement pour voiture et vélo, facteur déterminant de l'usage de ces deux modes. Au delà d'un relevé de l'offre de transport, le croisement des informations permet de dégager des pistes d'actions pour répondre aux objectifs de répondre aux objectifs de report modal fixés.

2 - Sources :

Le diagnostic d'accessibilité se base sur la collecte de données auprès de trois sources :

- la direction de l'école et les enseignants
- les services des collectivités concernées
- les observations et relevés de terrain

Ces trois sources de données sont ensuite croisées. Par exemple, la carte des domiciliations sera superposée aux différents réseaux (transports collectifs, vélo) et aux itinéraires pratiqués.

3 - Périmètres d'études et d'observations :

La carte scolaire est le principal périmètre d'étude et d'observations. Mais, le diagnostic d'accessibilité porte aussi sur deux autres périmètres, plus large ou plus restreint.

• La commune est une échelle pertinente pour apprécier la qualité de connexion du quartier de l'école aux réseaux de transport (rabattement vers pôle),

permettant notamment d'engager une réflexion sur la chaîne de déplacements domicile-école-travail.





• **Les abords de l'école** : dans ce périmètre restreint (rayon de 50m à 300m selon configuration), il est conseillé d'étudier la qualité de desserte mais surtout d'observer les comportements et conflits d'usage aux heures d'entrée et de sortie d'école.

• **Le secteur scolaire** couvrant la totalité des domiciliations (hors dérogation), il est adapté pour étudier les possibilités d'accès à l'école depuis les zones d'habitation (exploitation cartographique et observations de terrain). Il est

préconisé en s'appuyant sur une analyse cartographique et la concentration des acteurs (enquête de mobilité, entretiens, ateliers de concentration). Outre le relevé par rue, il est conseillé de parcourir à pied et à vélo les itinéraires identifiés afin de mieux appréhender la **qualité des itinéraires pédestres ou cyclables, les réticences des parents et des pistes d'amélioration**. Pour une école privée, les élèves peuvent être domiciliés sur différentes communes.

4 - Informations à collecter :

Recueil des données auprès de la ou des collectivité(s) concernée(s).

Ce recueil permet d'obtenir un premier niveau d'informations sur l'accessibilité de l'école en mettant notamment en évidence :

- Les grands axes de trafic dense et les carrefours dangereux.
- Les conditions d'accès à l'école.
- La qualité de connexion aux réseaux (voitures, transports collectifs, vélos, piétons).
- La répartition spatiale des domiciles.

Pour les écoles, la collectivité concernée est **essentiellement la commune** (compétence en affaires scolaires, gestionnaire de voirie, responsabilité sur le trajet domicile-école). Toutefois, pour des raisons de compétences, les services d'autres collectivités peuvent aussi être sollicités (Conseil Général, intercommunalité) si une voie relevant de leur compétence se situe à proximité de l'école.

Entretiens avec la direction de l'école et les enseignants.

Cadre d'entretiens des directeurs et enseignants :

- Répartition des élèves par classe, par âge et par sexe.
- Heures de fonctionnement de la garderie et/ou de l'étude.
- Fréquentation de la cantine scolaire.
- Problèmes particuliers d'accessibilité rencontrés aux abords de l'établissement en temps normal et aux heures de dépose / reprise des enfants ou de livraison (accidents ? Congestion ? Congestion ? Bruit ?)
- Autres problèmes généraux relevant de l'accessibilité ou de la mobilité des élèves,



des parents et des personnels de l'école.

- Liste anonyme des adresses des enfants inscrits dans l'année en cours et liste anonyme des inscrits (principalement en CP dans le cas de l'école primaire) pour l'année scolaire suivante, si l'information est connue.
- Fréquentation d'équipements périscolaires.
- Equipement de l'école en parc à vélos.

Certaines de ces données peuvent aussi être disponibles auprès des services municipaux chargés des affaires et de la vie scolaire.

Une série d'entretiens semi-directifs auprès du directeur(-trice) et des enseignants permet de collecter des informations concernant :

- le fonctionnement de l'établissement et les élèves
- les difficultés rencontrées et les suggestions éventuelles.

EXPLOITATION DES DONNÉES :

- cartographie des domiciles des écoliers.
- constats récurrents
- pistes d'objectifs ou d'actions croisement avec le diagnostic mobilité : trajets liés au déjeuner et aux activités périscolaires.

Observations et relevés de terrain


Les observations et relevés de terrain se déroulent à pied ou à vélo dans le périmètre du secteur scolaire sur les itinéraires pratiqués et sur les voies desservant l'école (abords).

Pour observation, il est préconisé :

- D'identifier au préalable les itinéraires pratiqués en s'appuyant sur une analyse cartographique et la concentration de acteurs (enquête de mobilité, entretiens, ateliers de concertation).
- De parcourir à pied et à vélo les itinéraires identifiés, de préférence aux heures d'entrée / sortie (matin, midi, soir) afin de constater les problèmes éventuels liés à la dépose ou la reprise des enfants, à l'affluence de véhicules motorisés, aux conflits d'usage...

- De prendre des photographies pour illustrer les aménagements existants, des situations de vie de quartier, des pratiques et comportements de mobilité observés : dépose / reprise minute, stationnement illicite, piétons circulant sur la chaussée, vélo accroché au mobilier urbain, parent à vélo avec enfant sur le porte bagages, etc.

Pour étudier finement la qualité des itinéraires pratiqués et le niveau d'accessibilité, il est recommandé de procéder à des relevés d'informations par rue. Pour cela, un outil pratique reproductible vous est proposé.

Cette grille d'observations  porte sur l'accessibilité des écoles à pied et à vélo.

 téléchargeable sur : www.carapatte-ville-chatellerault.fr





Elle permet de recenser les commentaires de l'observateur en les structurant par mode et par point de vigilance, pour être ensuite plus facilement traités et analysés.

L'observation est une source enrichissante d'informations pour la compréhension des usages et de l'identification de pistes d'actions.

EXPLOITATION DES RELEVÉS :

- cartographie des constats : identifier les coupures, carrefours dangereux, discontinuités...
- bilan d'accessibilité par mode : reprise de fiches de relevés par mode pour les principaux itinéraires pratiqués
- croisement avec le diagnostic : pratiques et comportement aux heures d'entrée / sortie de l'école
- pistes d'objectifs ou d'actions